

Je le répète, ce bill apporte deux choses. Il répartit le paiement des prestations ou des crédits dans le cas de divorce ou d'annulation de mariage et fait de minces concessions aux femmes qui restent à la maison pour élever leurs enfants. Il apporte également d'autres avantages qui sont tout à fait acceptables, à mon sens, en appliquant en particulier la rétroactivité aux personnes qui font une demande de prestations en vertu du Régime de pensions du Canada, et qui ont entre 65 et 70 ans. Il en est de même des accords internationaux et autres précisions figurant au bill. En ce qui nous concerne, ce sont là des éléments valables, que nous approuvons.

Bien que le bill n'en parle pas, mon ami le député de Hamilton-Ouest a mis en cause la question du financement des régimes de pensions. Il a parlé en termes assez généraux. Il a dit notamment que tout le pays se préoccupait de cette question, et que toutes les couches de la société s'inquiétaient de l'avenir des pensions. Il a, bien entendu, répondu ainsi à l'allusion soulevée par le secrétaire parlementaire, selon laquelle le gouvernement de l'Ontario n'avait pas encore approuvé un de ces amendements. Je le regrette, moi aussi. Je dirais très franchement que j'espère qu'après que la Chambre et l'autre endroit auront adopté ce bill, l'Ontario reviendra sur sa décision. En passant, j'avoue que je suis l'un de ceux qui, en 1965, avaient voté contre l'article prévu dans la loi sur le Régime de pensions du Canada qui accordait ce droit de veto à une province. Cette formule ne nous disait rien et nous l'avons alors signalé. Nous avons dit que c'était inscrire une partie de la constitution dans le Régime de pensions du Canada et je suis navré de voir que l'une des provinces s'en sert à présent.

Je vois qu'il est presque 5 heures, monsieur l'Orateur. Quand j'ai commencé mon discours, je me suis demandé si je pourrais finir avant 5 heures, mais comme je vois que je ne le pourrai pas et que j'aimerais traiter des points soulevés par le député de Hamilton-Ouest au sujet du financement—il ne veut pas que des pensions plus élevées soient un fardeau fiscal pour les générations à venir—peut-être pourrait-on me permettre de le faire à la reprise de la séance ce soir. Je vous demanderais donc maintenant de déclarer qu'il est 5 heures.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, s'il vous plaît. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir: le député d'Egmont—Les transports—La date de la décision relative à l'utilisation de wagons frigorifiques pour le transport des pommes de terre—La hausse possible des tarifs; le député de Vancouver Quadra—La Monnaie royale canadienne—L'exécution de contrats de frappe de monnaie étrangère—Demande d'explications; le député d'Edmonton-Strathcona—L'administration de la justice—L'inefficacité apparente de la surveillance des méthodes d'avortement thérapeutique—Les mesures correctives envisagées.

Développement économique et social

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Turner): L'avis de motion n° 16 inscrit au nom du député de Scarborough-Ouest (M. Martin).

Des voix: Reporté.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La motion est reportée à la demande du gouvernement.

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, je pense que nous pourrions accélérer les travaux prévus pour l'heure réservée aux initiatives parlementaires cet après-midi en signalant qu'on est généralement d'accord pour passer à l'avis de motion n° 22 inscrit au nom du député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche).

● (1700)

PROPOSITION DE CRÉATION D'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE SUR LES OBJECTIFS DU CANADA POUR LES ANNÉES 1980

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait instituer un comité parlementaire spécial sur les objectifs du Canada pour les années 1980 destiné à formuler les objectifs nationaux pour la décennie à venir et doté du mandat de a) recevoir les mémoires et entendre les témoignages d'organismes et de particuliers, au sujet des priorités de développement économique et social du Canada et du rôle de ce dernier dans le développement international, b) tenir des audiences dans chaque province afin de permettre aux personnes intéressées de communiquer de vive voix leurs opinions à ce sujet, c) publier un rapport qui contiendrait les conclusions et recommandations du comité et ferait l'objet d'un débat à la Chambre afin de guider le gouvernement dans la formation de son programme législatif en matière économique et social.

—Monsieur l'Orateur, je sou mets cet après-midi ma motion à l'examen de la Chambre, et par hasard le rapport de M. le juge Berger vient d'être déposé. Le rapport Berger révèle de façon spectaculaire l'intensité des sentiments manifestés par les Canadiens à l'égard de l'énergie et l'environnement et dans quelle mesure un examen approfondi des voies où nous pouvons nous engager pourrait être utile aux hommes politiques.

En bref, l'avenir du Canada dépend de ce que sera la croissance de notre société. Mais qui décidera de cette croissance? A l'heure actuelle, l'Association canadienne du Club de Rome tient une réunion à Ottawa pour examiner cette question. Il ne s'agit pas simplement d'un exercice théorique. Des changements importants s'opèrent autour de nous et des questions angoissantes se posent au Canada et dans le monde entier. Le développement humain aura-t-il primauté sur la croissance matérielle? Allons-nous renoncer à la satisfaction de désirs immédiats en faveur de la stabilité future? Allons-nous utiliser notre énorme puissance techno-scientifique pour le bien de l'humanité? Une nouvelle publication importante du Club de Rome sur les «objectifs pour l'humanité» met l'accent sur la nécessité urgente de fixer ces buts, et je cite: